

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 21 avril 2010

sous la Présidence de Madame Annie MUMENTHALER

Préavis 03/2010 Entretien du patrimoine construit

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 3-2010 du 10 mars 2010,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter la première étape des travaux d'entretien extraordinaire du patrimoine construit ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'248'000.00 destiné à couvrir le coût des travaux ;
3. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes amendées par l'adjonction de la lettre c) :
 - a) rénovation des bâtiments : par annuités égales sur 20 ans au maximum
 - b) équipement et infrastructures techniques : par annuités égales sur 15 ans au maximum
 - c) les frais de démolition du collège de Chantemerle doivent être totalement amortis de suite

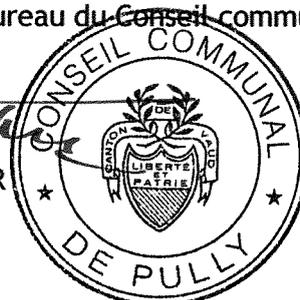
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente


Annie MUMENTHALER

La secrétaire


Jacqueline VALLOTTON



Pully, le 22 avril 2010